

Domaine Santé

Filière soins infirmiers

Discipline infirmière et développement professionnel 4 (DIDP4)

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.2006.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4 ECTS

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module à option obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres
☐ Semestre d'automne ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules : ☐ Pas de prérequis ☒ Autres : avoir validé 34 ECTS théoriques et obtenus au moins 8 crédits en formation pratique

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.

https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Apprentissages critiques

- Développer sa posture professionnelle en s'appuyant sur la lecture d'articles scientifiques, en mobilisant les données probantes pour soutenir la prise de décision clinique, et en contribuant à l'amélioration continue de la qualité des soins et à la sécurité des patients.
- Exercer un leadership clinique en mobilisant des savoirs issus de la recherche, en développant la réflexion collective et en favorisant la collaboration pluridisciplinaire
- S'engager dans une démarche réflexive en identifiant les facteurs de risque d'épuisement professionnel, en adoptant des stratégies de prévention et en tenant compte des enjeux qui influencent la pratique infirmière.

Compétences visées

☒ Rôle de leader

☒ D2 Elles participent à l'évaluation systématique des prestations de soins et des normes de qualité des soins, sur la base des connaissances scientifiques actuelles, et elles identifient les besoins en termes d'innovations et d'améliorations.

☒ D3 Elles utilisent, de manière judicieuse, les technologies, les outils ainsi que les démarches qualité et évaluent, de manière critique, leurs avantages et risques concernant la sécurité des patients/clients, la qualité des soins et la protection des données.

☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice

☒ F2 Elles identifient, dans la pratique des soins, les problématiques qui peuvent être abordées dans le cadre de projets de recherche et de développement. Elles partagent, avec l'équipe, leurs connaissances spécifiques des résultats de recherche.

☒ F3 Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérientiel des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage.

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

☑ Rôle de professionnel-le

☑ G1 Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.

☑ G2 Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable

☑ G4 Elles adoptent une attitude responsable pour leur propre santé et celle de leurs collègues en utilisant des mesures de promotion et de prévention.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus****Savoir disciplinaire :**

- ASFF : Recourir à ses ressources et à ses forces

Développement de la culture scientifique :

- Recherche documentaire
- Savoirs scientifiques : mobilisation d'un article de recherche et lecture critique

Développement de la posture estudiantine et de futur professionnel :

- DAP (posture réflexive, positionnement professionnel dans une posture réflexive et variée, posture affirmée d'apprenant)
- Etendue de pratique infirmière
- Développement de la posture professionnelle
- Prévention de l'épuisement professionnel

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Les contenus théoriques sont amenés en cours magistraux, cours e-learning, séminaires, classes inversées, par des lectures (articles scientifiques, chapitres de livres, ressources institutionnelles, etc.)

Les contenus pratiques sont amenés en e-learning, séminaires, classes inversées, par des lectures (articles scientifiques, chapitres de livres, ressources institutionnelles, etc.)

Le module repose sur une pédagogie active qui implique les étudiants à chaque étape : préparation en amont, participation dynamique en classe, et approfondissement de leur analyse réflexive et de leurs connaissances sur les TPI.

Les étudiants peuvent auto-évaluer leurs apprentissages tout au long du semestre grâce à des feed-back en séminaires, classes inversées, quizz en cours.

L'Intelligence Artificielle (IA) est utilisée au sein du dispositif d'apprentissage conformément aux recommandations HES-SO (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>)

Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant·e est tenu·e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

En cas d'absence dûment justifiée à un contrôle continu, une modalité de remplacement pourra être proposée. Celle-ci sera définie par l'équipe pédagogique et précisée, sous réserve des contraintes liées au calendrier académique ainsi qu'aux ressources disponibles.

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

L'évaluation du module repose sur :

1. Contrôle continu (20% de la note) prévu en semaine 21
2. DAP (10% de la note)
3. Examen oral en groupe (70% de la note)

Pour valider le module, le contrôle continu et l'examen oral doivent chacun être validés. La réussite de l'un des éléments d'évaluation ne compense pas l'échec de l'autre.

Période : Semaine 21 pour le contrôle continu
Semaine 28 pour l'examen oral en groupe

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités :
 - Si le contrôle continu est insuffisant : Complément écrit visant à combler les lacunes identifiées
 - Si l'examen oral est insuffisant : Complément écrit individuel visant à combler les lacunes du travail initial
 - Pas de remédiation sur le DAP
- Période : Semaine du 35-36

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

- Chinn, P., Kramer, M., & Sitzman, K. (2022). *Knowledge development in nursing* (11^e éd.). Elsevier, Inc.
- Fawcett, J., & Desanto-Madeya, S. (2013). *Contemporary nursing knowledge : Analysis and evaluation of nursing models and theories* (3rd ed). F. A. Davis Co.
- NANDA International, AFEDI, & AQCSI. (2021). *Diagnostics infirmiers 2021-2023 : Définitions et classification*. Elsevier-Masson.
- Pepin, J., Bourbonnais, A., & Ducharme, F. (2024). *La pensée infirmière* (5e éd.). Chenelière Éducation.
- Polit, D. F., & Beck, C. T. (2021). *Nursing research : Generating and assessing evidence for nursing practice* (11th ed.). Wolters Kluwer.
- Loiselle, C. G. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : Approches quantitatives et qualitatives*. ERPI.
- Gottlieb, L. N., & Gottlieb, B. (2014). *Les soins infirmiers fondés sur les forces : La santé et la guérison de la personne et de la famille*. De Boeck.

7. Responsable(s) de module

Responsable(s): Mattosio Filomena & Martinez Arianne

Equipe pédagogique : Enseignant-e-s et assistant-e-s du la HEdS et vacataires

Descriptif validé le 12 février 2026 par

Walter Zecca
Co-Responsable de filière